



AVENANT N°1
Au
Au marché subséquent n°2021/13/01-05

Travaux de création d'une salle des maitres et d'un local rangement à l'école Mail de l'Ourcq, fondé sur l'Accord-cadre n° 2021/13 - Travaux d'Entretien et d'Aménagement des Bâtiments Communaux

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de VILLEPARISIS dont la Mairie est située 32, rue de Ruzé – CS 50105 - 77273 VILLEPARISIS CEDEX,
Représentée par Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire de Villeparisis

D'une part, et

La Société STABAT sise 4, Boulevard du Beaubourg - 77183 CROISSY BEAUBOURG,
Représentée par Monsieur Philippe BENQUET, Président,

D'autre part,



IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Le 6 juillet 2022, la commune de Villeparisis a confié à la société STABAT, le marché subséquent n°2021/13/01-05 pour la création d'une salle des maitres et d'un local rangement à l'école Mail de l'Ourcq.

Ce marché subséquent est d'un montant de 12 444,00 € HT soit 14 932,80 € TTC.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20220804-ST22_07023-AI
Date de télétransmission : 04/08/2022
Date de réception préfecture : 04/08/2022

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant du marché suite à la visite du chantier avec le bureau de contrôle sur site, celui-ci a demandé la réalisation d'une contre cloison coupe-feu dans la salle des maîtres.

ARTICLE 2 – INCIDENCE FINANCIERE

L'incidence financière de cette prestation sur le montant du marché représente une augmentation de 585,00€ HT – 702,00€ TTC.

Soit une augmentation du montant du marché de 4,70 %, conformément à l'article R.2194-8 du code de la commande publique.

ARTICLE 3 – NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Le nouveau montant du marché est calculé comme suit :

Montant du marché de base HT	12 444,00€
Montant du présent avenant n°1 HT	+ 585,00€
Nouveau montant du marché HT	13 029,00€ soit 15 634,80€ TTC

Arrêté en lettres à la somme de **quinze mille six cents trente-quatre euros et quatre-vingt centimes toutes taxes comprises**, soit 4,70 % d'augmentation de l'offre de base.

ARTICLE 4 – AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses du marché initial, non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées.

Fait à Villeparisis, le 25 juillet 2022

Société STABAT
Le-Président,
Directeur

~~Philippe BENQUET~~

HICHRI Soufiane

STABAT
4 Bd de Beaubourg
77183 CROISSY-BEAUBOURG
Tél. : 01.61.44.01.03
Fax : 01.61.44.01.09
Siret 501 576 987 00033

La Ville de Villeparisis

Pour le Maire,

Et par délégation,

La Directrice générale adjointe à
l'innovation et la modernisation



Murielle BERBETT



SASU au capital de 52 500 euros
B 501 576 987
N°TVA : FR 43 501 576 987
4, Boulevard de Beaubourg
77183 CROISSY-BEAUBOURG

DEVIS N° D2207000316

Date : 20 juil. 2022
n/réf. Commande : A1001023 / 15
Code Analytique : H101R0205
Créé par : Olivier Cochon
Référence patrimoine : Ecole Mail de l'Ourcq Villeparisis

MAIRIE VILLEPARISIS

SERVICE FINANCES
32 RUE DE RUZE - CS 50105
77273 VILLEPARISIS

Pilote : Olivier COCHON
Gestionnaire : M. DEBARROS

Adresse d'intervention :
Adresse :

n°	Désignations des prestations	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	Code TVA
TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ECOLE MAIL DE L'OURCQ VILLEPARISIS						
2	Réalisation d'une contre cloison EI30 pour calfeutrement de l'arrière du poteau de la salle des maîtres. Y compris reprise et adaptation du faux plafond et mise en peinture.	1	ens	585,00	585,00	1

Code TVA	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
1	585,00	20,0 %	117,00

TVA acquittée sur les encaissements

TOTAL EUR HT	585,00
TOTAL EUR TVA <i>20%</i>	117,00
TOTAL EUR TTC	702,00

Conditions de règlement :

Terme : 60j date de facture
Mode : Virement

Banque : SAS STA BAT
RIB : 3000 4097 0001 0078 2515 9
IBAN : FR76 3000 4009 7300 0100 7825 159
BIC : BNPAFRPPXXX

Il n'est pas prévu d'escompte pour paiement anticipé. Conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, les pénalités de retards, au taux de trois fois le taux d'intérêt légal, et une indemnité de 40€ sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture.

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation ultérieure des ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix. Durée de validité de l'offre précisée ci-avant ou par défaut 3 mois. Devis sous réserve des diagnostics plomb et amiante

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20220804-ST22_07023-AI
Date de télétransmission : 04/08/2022
Date de réception préfecture : 04/08/2022

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20220804-ST22_07023-AI
Date de télétransmission : 04/08/2022
Date de réception préfecture : 04/08/2022



DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Je soussigné, Philippe BENQUET,

agissant en qualité de Président de la Société STA BAT, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au capital de 52.500,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 501 576 987, dont le siège social est situé au 4 boulevard de Beaubourg – 77183 CROISSY BEAUBOURG,

délègue à compter du 1^{er} décembre 2021 et jusqu'au 31 décembre 2022, à :

Soufiane HICHRI, en sa qualité de Chef d'agence,

avec possibilité de subdéléguer à toute personne de son choix,

les pouvoirs particuliers suivants pour agir au nom de la Société STA BAT, dans le cadre de l'étude, l'obtention et la réalisation de tous marchés et de tous travaux publics et /ou privés :

1. Négocier et conclure tous contrats et tous marchés de travaux et/ou services (soit dans le cadre de soumission à des appels d'offres publics ou privés, soit par voie de gré à gré) et, à cet effet, accomplir toutes démarches nécessaires auprès de quiconque (administrations, organismes publics ou privés, etc.), et signer tous documents nécessaires, et notamment :

- les soumissions (déclarations, mémoire technique, bordereaux de prix, DPGF, etc.),
- les marchés et leurs avenants,
- les conventions avec les cotraitants, les sous-traitants, les fournisseurs,
- les décomptes provisoires et définitifs,
- les mémoires, les factures et les relevés,
- les devis pour travaux supplémentaires,
- toute correspondance relative à l'exécution des contrats,
- les réceptions.

l'engagement en résultant ne devant pas être supérieur à 3.000.000 € (euros) hors taxes.

2. Percevoir de toutes personnes, toutes sommes qui peuvent être dues à la Société STA BAT, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit ; de toutes sommes perçues, donner quittance.

Fait à Croissy-Beaubourg, le 1^{er} décembre 2021

En deux exemplaires originaux

Philippe BENQUET

Soufiane HICHRI

Faire précéder de la mention « Bon pour accord »

Bon pour accord

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20220804-STA BAT-07023-AI
Date de télétransmission : 04/08/2022
Date de réception préfecture : 04/08/2022

SERVICE DE TRAVAUX ET D'ACCOMPAGNEMENT EN BÂTIMENT

Siège social : 4 Boulevard Beaubourg - Bâtiment A N° 1 - 77183 CROISSY BEAUBOURG
Tél. 01 61 44 01 03 - Email: societe@stabat.fr - SASU au capital de 52 500 €
N° SIRET : 501 576 987 00033 – Code APE : 4322A – N° TVA : FR43501576987

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20220804-ST22_07023-AI
Date de télétransmission : 04/08/2022
Date de réception préfecture : 04/08/2022